

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

**Etaient Présents** : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Evelyne SANQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Wilfried CHARLES (arrivé à 18h10 au cours de la délibération 1/5-4-2017), Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

**Excusés avec procuration** : Mme Carole GREMILLET (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mr Jean-François NEVEU), Mr Yannick JAUCEN (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Florence TUCHOLSKI).

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence DOS ANJOS.

**Assiste** : Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité et Mme Régine BROSSARD, Trésorière.

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques quant au compte-rendu du 08 mars 2017. Mme Florence TUCHOLSKI mentionne qu'au point tour de table pour l'invitation au goûter à l'EHPAD il est noté « Monsieur le Maire lui répond les membres du CCAS ». Elle souhaite que « les » soit remplacé par « des ». Le compte -rendu est validé.

### 1/5-04-2017 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 à l'équipe municipale.

**Investissement** :

Dépenses :

prévues : 1 205 353.85 €

réalisées : 255 631.65 €

Recettes :

prévues : 1 205 353.85 €

réalisées : 227 586.58 €

**Fonctionnement :****Dépenses :**

prévues : 1 060 856.80 €

réalisées : 605 356.97 €

reste à réaliser : 0

**Recettes :**

prévues : 1 060 856.80 €

Réalisées : 1 066 720.38 €

Reste à réaliser : 0

**Résultat de l'exercice de clôture de l'exercice :**

Investissement : 206 234, 11 €

Fonctionnement : 886 668, 13 €

Résultat global : 1 092 902, 24 €

**Monsieur le Maire se retire pour le vote.** Mr MEHEUX-DRIANO, 1<sup>er</sup> adjoint, demande à l'assemblée si il y a des observations et soumet le compte administratif 2016 au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote :**

- le compte administratif 2016 de la commune tel que présenté.

**2/5-04-2017 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 à l'équipe municipale et rappelle qu'il est en tout point identique au compte administratif de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote :**

- le compte de gestion 2016 de la commune tel que présenté.

**3/5-04-2017 FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2017**

Monsieur le Maire fait part des taux votés l'an passé et des simulations préparées par la trésorière avec une augmentation des taux de 0.5%, de 1% et de 1.5%.

Monsieur le Maire fait part que les bases vont déjà augmentées et que certaines collectivités territoriales vont aussi augmenter leurs taux. Il se dit favorable au maintien des taux votés l'an dernier.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :*

- *d'arrêter les taux suivants : taxe d'habitation : 21.10 %, taxe foncier bâti : 20.99 %, taxe foncier non bâti : 29.67 %. Le produit fiscal 2017 attendu est de 314115 euros.*

**4/5-04-2017 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS APE**

*Mme TUCHOLSKI présente les propositions de subventions abordées en commission de travail vie associative et culturelle.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :*

- *de voter la subvention de l'APE 2017 pour un montant de 1600 euros.*

**5/5-04-2017 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CAF**

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :*

- *de voter la subvention du CAF 2017 pour un montant de 750 euros.*

**6/5-04-2017 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FLEUR ET POUCE**

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :*

- *de voter la subvention de FLEUR et POUCE 2017 pour un montant de 50 euros.*

**7/5-04-2017 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FCF**

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :*

- *de voter la subvention du FCF 2017 pour un montant de 2200 euros.*

**8/5-04-2017 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POINT JEUNES**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- *de voter la subvention pour le Point Jeunes 2017 pour un montant de 300 euros.*

**9/5-04-2017 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BDV**

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :*

- *de voter la subvention de la BDV 2017 pour un montant de 105 euros.*

**10/5-04-2017 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AVENIR 147/149**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :  
de voter la subvention d'AVENIR 147/149 pour 2017 pour un montant de 20 euros.

**11/5-04-2017 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BANQUE ALIMENTAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :  
- de voter la subvention de l'association de la BANQUE ALIMENTAIRE 86 pour 2017 pour un montant de 125 euros.

**12/5-04-2017 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FONDS DE SOLIDARITE DU LOGEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :  
- de voter la subvention de l'association DU FONDS DE SOLIDARITE DU LOGEMENT pour 2017 pour un montant de 20 euros.

**13/5-04-2017 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CLUB DE RANDONNEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :  
- de voter la subvention du club de randonnée pour 2017 un montant de 350 euros.

**14/5-04-2017 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :  
- de voter l'ensemble des subventions 2017 comme mentionné dans le tableau en annexe et de réserver une enveloppe de 2530 euros pour d'autres subventions éventuelles à venir pour les associations communales.

**15/5-04-2017 AMORTISSEMENT REVISION ALLEGEE DU PLU A COMPTER DE 2017**

Suite à la révision allégée du PLU survenue en 2016 et aux mandatements des factures cette même année pour GENIPLAN : 1200€, ATELIER URBANOVA : 2100 €, il convient de procéder aux amortissements sur 3 ans à compter de 2017 pour la somme de 3100€.

Il est proposé aux membres du conseil municipal que les amortissements soient échelonnés sur 3 ans (jusqu'en 2019) pour un montant de 1100€/an.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :*

*- d'amortir sur 3 ans la somme de 3100 euros suite à la révision allège du PLU : soit 1100€ en 2017, 1100€ en 2018, 1100€ en 2019.*

<b>16/5-04-2017 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE</b>
----------------------------------------------------------------

*Monsieur le Maire présente le travail budgétaire préparé en commission des finances.*

**La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 500 636.63 Euros.**

**Dépenses**

*Charges à caractère général (011) : 253 900€  
Charges de personnel (012) : 323 790 €  
Atténuation de produits (014) : 19 207 €  
Autres charges de gestion courante (65) 238 400 €  
Charges financières (66) : 19 350€  
Charges exceptionnelles (67) : 580 €  
Dépenses imprévues (022) : 45 409.63€  
Dépenses d'ordre : 600 000€*

**Recettes (principales)**

*Produits des services, domaine et vente : 44 800 €  
Impôts et taxes (73) : 386 115 €  
Dotations (74) : 172 529 €  
Autres produits de gestion courante (75) : 8 010 €  
Produits financiers (76) : 14,50 €  
Produits exceptionnels (77) : 1 500€  
Atténuations de charges (013) : 1 000€  
Excédent de fonctionnement reporté (002) : 886 668.13 €*

**La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 1 436 079.11 Euros (avec reports)**

**Dépenses**

*Dépenses imprévues (020) : 71 499.72€  
Remboursement d'emprunts (16) : 58 672.69€  
Immobilisations corporelles: (21) : 1 €  
**Opération 0034** : travaux de voirie : 20 000 €  
**Opération 0037** : bâtiments communaux : 91 405.70€  
**Opération 0043** : acquisition de matériel : 182 500 €  
**Opération 0053** : réserve foncière : 50 000 €  
**Opération 0055** : cimetière : 2 000€*

**Opération 102** : aménagement centre bourg : 870 000€

**Opération 128** : enfouissement réseaux route de Poitiers : 90 000€

**Recettes (principales)**

Excédent d'investissement reporté : 206 234,11 €

Dotations, fonds divers et réserve (FCTVA et taxe aménagement) : 73 569 €

Opération 0034 -Travaux voirie : 10 626 €

Opération 102-Aménagement centre bourg : 520 650 €

Opération 128-Enfouissement réseaux route de Poitiers : 25 000 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de voter le budget primitif 2017 de la commune tel que présenté.

**17/5-04-2017 remboursement sinistre Rue des Lilas (candélabre) : imputation comptable**

Suite au sinistre survenu sur un candélabre Rue des Lilas à FLEURE, et au remboursement de MMA par chèque et à celui à venir de la Mutuelle de Poitiers, l'ordonnateur et le comptable public ont cherché le candélabre à l'inventaire. Celui-ci n'a pas été trouvé. Par conséquent il convient d'imputer les recettes liées à ce sinistre au compte 7788 « produits exceptionnels divers ».

Il est proposé au conseil Municipal d'inscrire les recettes liées à ce sinistre au compte 7788.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'inscrire les recettes liées à ce sinistre au compte 7788.

**18/5-04-2017 Subvention à une famille**

Lors du conseil municipal du 08 mars dernier, Monsieur le Maire avait abordé en questions diverses le courrier qu'il avait reçu d'une famille pour un arrêt du forfait garderie au 01 janvier 2017 suite à des difficultés financières. Mr MEUNIER Yoann et Mme DENIS Jessica avaient réglé quelques factures lorsque Monsieur le Maire les avait rencontrés et une réelle volonté de se sortir de leur situation se ressentait. Suite aux échanges avec la trésorerie, il convient d'imputer la dépense de 55euros concernant le forfait garderie de janvier 2017 au compte 6745.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de subventionner cette famille et d'inscrire la dépense au compte 6745.

\*\*\*\*\*

*La séance est levée à 19h25*